CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
universellement reconnu le meilleur

maires qui auront à cœur comme lui, dans un temps prochain, nous l'espérons, de donner à leurs administrés une égale liberté tant religieuse que politique, comme on la possède, à la satisfaction universelle, en Angleterre, en Allemagne, dans les deux Amériques et ailleurs.

Nous ne le remercions point d'avoir fait une excellente action ; nous y avons droit. Nous le félicitons seulement d'avoir accompli son devoir, d'avoir donné un exemple suggestif.

Un Valenciennois de race.

A SAINT-SAULVE

Sous un ciel gris, malgré la menace des rafales de pluie et du vent, la procession, interdite dans les rues de Saint-Saulve, s'est déroulée majestueusement dans les allées du parc de M. Dubois.

La décoration était splendide. Une foule considérable, presque tous les paroissiens et un bon nombre de Valenciennois sont venus témoigner de leur fidélité aux grandes manifestations de notre foi en Jésus-Christ. C'était un spectacle merveilleux que ces groupes pittoresques précédés de leurs bannières s'avançant vers le grand reposoir dressé dans les arbres séculaires, au fond du parc.

Le chant des cantiques et des hymnes, le son des tambours et des clairons s'unissant à la voix grave du canon, les lumières des flambeaux et tout un peuple chantant le « Credo », quelle scène !

Hélas, toutes ces beautés, cette foi et cette piété ne peuvent nous faire oublier que la procession traditionnelle est interdite à travers les rues de la paroisse.

M. le Curé a interprété ces sentiments dans l'énergique protestation que nous reproduisons.

Au nom de notre Dieu, aujourd'hui publiquement outragé, et à l'union avec tous les catholiques, avec tous les honnêtes gens, avec tous ceux dont les intérêts sont lésés dans cette localité, je proteste très haut contre la suppression des processions à Saint-Saulve. Elle n'est justifiée par aucun motif.

Le prétexte qu'on met en avant n'est que mensonge et hypocrisie. Jamais dans cette commune l'ordre n'a été troublé à l'occasion d'une procession !

Si on a tenté de le faire, en sous main, on a honteusement échoué, parce que le peuple déteste la dissimulation et qu'il aime la liberté.

La liberté, c'est ce que nous réclamons ! Il n'est pas admissible qu'une poignée de socialistes-révolutionnaires, devenus les maîtres au Conseil municipal, nous fassent passer sous le joug au gré de leurs caprices et de leurs haines antireligieuses.

Nous sommes leurs concitoyens, et non pas leurs esclaves. Nous acceptons les justes lois de notre pays, et nous respectons les arrêtés rendus dans l'intérêt général de la commune, mais nous repoussons les mesures arbitraires qui ne répondent nullement au sentiment du peuple. Nous ne permettons pas qu'on traite comme des parias une partie notable de la population et d'honorables citoyens qui paient les impôts les plus élevés et prennent leur large part à toutes les œuvres de bienfaisance, parce qu'ils sont catholiques.

Nous réclamons la reconnaissance de nos droits comme on l'a fait à Valenciennes, et nous en appelons à l'opinion publique, au nom de la justice et de la liberté. Faisons comprendre que la séparation ne veut pas dire l'oppression.

A RAISMES

Malgré l'incertitude du temps, le cortège, composé de trente groupes, est sorti vers trois heures et demie de l'église, pour se rendre, suivant une tradition aujourd'hui établie, dans le magnifique parc de Mme Paul Delcourt.

La voiture dans laquelle avait pris place le prêtre portant le Saint Sacrement était escortée d'un groupe imposant d'hommes, tête découverte.

Deux reposoirs décorés avec goût avaient été édifiés dans la propriété ; la maîtrise du Collège Notre-Dame a parfaitement interprété les chants de circonstance.

Après la dernière bénédiction, M. le vice-doyen Loubert a délicatement remercié tous ceux qui avaient contribué à donner à cette solennité tout son éclat.

UNE

Grandiose Protestation

contre la SUPPRESSION des PROCESSIONS A TOURCOING

La manifestation de dimanche fut la protestation éloquente de toute la population contre la suppression des processions.

Le déploiement anormal de puissantes forces policières n'a intimidé personne, parce que personne n'avait envie de mal faire.

Sur le terrain de la liberté, tout le monde s'est rencontré, quelles que soient les préférences politiques de chacun.

C'est une grande leçon pour la municipalité.

Sans plus de commentaires narrons les faits :

Mesures de police

Quinze gendarmes arrivent la nuit ; ils sont hébergés à la caserne des pompiers.

A six heures du matin, à la gare, les hommes d'équipes sont sur les dents. Il débarque des gendarmes qui courent à la recherche de leurs chevaux.

A neuf heures, l'adjoint au Maire, M. Lecomte, MM. Delattre, Niederst et Rougeron, commissaires de police, MM. Lebas, capitaine, et Laroque, lieutenant de gendarmerie, écoutent les instructions de M. Faudot, commissaire spécial du cabinet du Préfet.

On dispose de cent cinquante gendarmes à cheval, de quarante gendarmes à pied et de la centaine d'agents de police de Tourcoing.

La ville est pavoisée

Et tandis que se font ces préparatifs guerriers, la ville prend un air de fête. La pluie tombe menue et grise, mais le fond gris d'un jour brumeux tranchent gaiement les couleurs françaises et les éclatantes bannières. Il manque à la profusion des décors les mâts officiels ; mais, à cela près, le spectacle est magnifique. La Grand'Place, les rues de Lille, Nationale, de Tournai, le Boulevard, etc., etc., sont pavoisés.

Branle-bas de combat

A dix heures un quart, les commissaires et les agents et les gendarmes se mettent en branle.

Des rassemblements se forment place Charles-Roussel, ils sont dispersés.

On voit les chefs de la troupe et de la police aller et venir, donnant des ordres.

Bientôt, les rues qui avoisinent la Grand'Place, les places Charles-Roussel et de la République sont barrées par les gendarmes à cheval ; les rues Martine, Sainte-Ursule, des Anges, Carnot, de Tournai, de la Cloche, de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Jacques et de Lille sont obstruées militairement.

Devant Saint-Christophe se tiennent, avec une brigade d'agents et un peloton de gendarmes à cheval, les officiers et les commissaires.

On passe pourtant. — Comment on se débarrasse des provocateurs.

Malgré ces précautions, des centaines de personnes parviennent à forcer les barrages et à occuper le centre de la place Charles et les abords de Saint-Christophe. Deux anarchistes passent et repassent en criant des inepties : ce sont les auxiliaires de M. le Maire, et la foule le comprend si bien qu'elle demeure impassible devant leurs provocations ; s'ils ont été payés par avance ils ont volé leur argent.

Il se trouva de fins manœuvriers parmi les catholiques, qui pensèrent à un stratagème merveilleux pour éloigner des abords de l'église les deux anarchistes : Les ayant entourés, ils les accompagnèrent sans mot dire. Leur groupe compact attira l'attention des autorités. Les gendarmes furent chargés de disperser leur rassemblement ; ils ne se laissèrent pas entamer et, toujours en entourant les anarchistes, ils furent rejetés derrière les barrages. Ne se trouvant plus sous la protection de la police, les deux anarchistes furent alors réduits au silence sans qu'aucune violence ait été exercée.

Deux bonshommes ahuris et penauds c'étaient nos deux anarchos !...

La fin de la messe. — Une charge Attitude énergique

Les gendarmes et la police n'étaient pas sans ouvrage. Un groupe chassé était remplacé par un autre groupe sur la place de la République.

A onze heures, la messe se termine à St-Christophe. Le grand portail s'ouvre. La foule s'y précipite.

Les gendarmes reçoivent l'ordre de charger. Leurs chevaux sont pris à la bride. Eperonnées les bêtes se cabrent. Une partie des manifestants recule.

M. Delattre, commissaire central par intérim, accompagné de MM. Lebas, capitaine de gendarmerie et Rougeron, commissaire de police s'avancent entourés d'agents. Ils menacent de faire des arrestations et donnent ordre aux gendarmes à cheval de passer sur les manifestants.

Ceux-ci agitent leurs chapeaux et crient: Liberté ! mais ils ne reculent pas d'une semelle.

Devant cette attitude, les commissaires font demi-tour; les gendarmes et les agents reculent de quelques mètres.

A ce moment, M. Alfred Delbroucq, ouvrier magasinier, un peu isolé du groupe des vaillants manifestants dont il faisait partie, est subrepticement appréhendé par un agent et un gendarme qu'il faudra décorer pour ce haut fait, et conduit au poste de police.

Le « Credo »

Les fidèles, dans l'église, font escorte au Saint-Sacrement, porté sous le dais par M. le doyen Leclercq. M. le Doyen s'arrête sous le porche.

Dans l'église et sur la place retentit le « Credo ».

Aux fenêtres des habitations les voix font écho à celles des manifestants.

Le « Credo » partout

Soudain, il semble que de tous les points de la ville se fait entendre le chant de ce même « Credo ».

Et en effet : derrière le barrage de la rue des Anges, des centaines de catholiques chantent le « Credo » ; rue de Lille, c'est le même chant et la même foule ; rue Carnot il y a plusieurs milliers de catholiques proclamant leur foi de la même manière ; rue de la Cloche le spectacle est plus grandiose encore. Et nous laissons pour la fin de notre énumération les manifestations des rues de l'Hôtel de Ville et de la rue St-Jacques.

La statue de la Victoire

Rue de l'Hôtel de Ville se trouvaient des catholiques bien convaincus de leur droit de manifester paisiblement leur opinion sur la rue. Ils chantaient le « Credo » très énergiquement. Le maréchal des logis chef de gendarmerie qui commandait le barrage de la rue crut devoir faire reculer les manifestants. Ceux-ci, avec la sage lenteur qui convient à des gens qui ne font rien de mal, cédaient le terrain pied à pied jusqu'à la place Victor-Hassebroucq. Sans se débander, ils gagnèrent alors le perron de l'Hôtel de Ville. A leur approche les portes en furent prestement fermées. Les manifestants, massés sur les marches de pierre, continuèrent tranquillement le chant interrompu de leur « Credo », tandis que l'un d'eux, pour donner plus de cohésion à leur ensemble, battait la mesure comme s'il se fût trouvé au lutrin.

Chanter la messe à l'Hôtel de Ville, cela ne faisait pas l'affaire de la municipalité. Elle fit donner l'ordre de déblayer le perron par une charge des gendarmes à cheval. Les chevaux gravirent bien quelques marches, mais ils s'arrêtèrent sauf celui du maréchal des logis chef, qui grimpa jusqu'au dernier degré.

Seulement — ah ! oui, seulement — les manifestants s'étant retirés, le cheval ne voulut plus descendre et, aux rires de ses camarades, l'un des manifestants s'écria, en désignant le cavalier embarrassé et sa monture : « Voyez, Messieurs, la statue équestre de la Victoire »...

Rue Saint-Jacques

Rue Saint-Jacques, une épingle jetée d'un étage n'aurait pas touché le sol tant était compacte la foule des catholiques chantant le « Credo ». Si les milliers de manifestants qui se trouvaient là avaient voulu le faire, le barrage de gendarmes n'eût pas tenu longtemps ; mais la manifestation devait être pacifique et elle ne perdit pas un seul instant son caractère de dignité.

Il n'y eut pour faire entendre quelques coups de sifflet que trois ivrognes se tenant sous la porte d'un cabaret où la police a quelque fois à mettre le nez.

La bénédiction du Saint-Sacrement A Saint-Christophe

Revenons à Saint-Christophe. Le chant du « Credo » a été suivi du « Parce » et du « Tantum ergo ».

M. l'abbé Delattre, d'une voix stridente, annonce à la foule qu'elle va recevoir la bénédiction de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

On n'entend plus un mot. La foule s'agenouille ou se découvre. Le spectacle est inoubliable.

Les autorités civiles et militaires ont une attitude digne qui trahit leur émotion. Un seul individu qui se trouve sur un trottoir pousse le cri de « A bas la calotte ! »

La manifestation est terminée, semble-t-il. Il n'en est rien.

Une manifestation inattendue devant Notre-Dame

On entend sonner à toute volée les cloches de Notre-Dame. La foule si nombreuse massée rues Saint-Jacques et Nationale a soudain fait demi-tour, obéissant à un mot d'ordre qui s'est transmis à voix basse de l'un à l'autre des manifestants. Bientôt elle emplit la place Notre-Dame et regorge dans les rues avoisinantes. Elle chante à pleins poumons le « Tantum ergo ». Les forces policières sont occupées à Saint-Christophe et ne songent point à cette diversion.

M. Bourgeois, curé de Sainte-Anne, portant sous le dais le Saint-Sacrement, apparaît sur les marches de l'église et donne à la foule humblement prosternée la bénédiction de Notre Seigneur.

Et puis les milliers de fidèles se dispersent en silence.

Un coup raté

Il en aurait été de même à Saint-Christophe sans l'entrée en scène de cinq apaches ivres et qui ne voulaient point qu'on leur reprochât d'avoir bu « à l'œil ». Ils pensaient bien que le gros des manifestants étant parti, ils allaient amener des incidents. Mais les ivrognes avaient compté sans le calme des catholiques qui se contentèrent de les encadrer.

Les gendarmes chargèrent ; on se dispersa. Les apaches revinrent, on se reforma et la manœuvre recommença.

Un groupe de catholiques fut acculé à l'église ou refoulé dans le jardinet voisin ; il y cria « Vive la Liberté ! »

Après plus de dix charges, comme les catholiques ne se lassaient toujours pas d'entourer les apaches, le capitaine fit former la ligne de bataille par ses cent cinquante gendarmes et la place fut balayée.

Des groupes nombreux de catholiques ne tardèrent pas à y revenir mais la gendarmerie et la police, voyant bien que ces braves gens n'étaient un danger pour personne, prirent le parti de se retirer. Il était midi et demi.

Et cinq minutes plus tard les derniers manifestants s'en retournaient dîner.

Après la manifestation

Rue de Turenne un groupe de catholiques de la paroisse du Sacré-Cœur qui s'en retournaient chez eux furent insultés par dix individus aux allures de rôdeurs. Ils n'y firent point attention et les choses en restèrent là. Bientôt le groupe se disloqua. Peu après quelques catholiques furent assaillis à coups de pierres par les rôdeurs. M. B..., employé, fut blessé. Aux appels des catholiques les habitants du voisinage accoururent et donnèrent la chasse aux agresseurs qui s'enfuirent avec une rapidité très prudente du reste.

Un quart d'heure plus tard un soldat d'infanterie et quelques-uns des rôdeurs mis en déroute vinrent briser cinq carreaux valeur 10 francs à l'église du Sacré-Cœur. La police est saisie d'une plainte.

Beaucoup de docteurs recommandent la **Grande Pharmacie de France**, 1, rue Faidherbe, à Lille. — Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix, et prix absolument normaux et rationnels. 3

LILLE

Le feu. — Dimanche soir, vers 8 heures 1/2, un incendie très promptement éteint s'est déclaré rue Saint-André, 114, chez M. Dubois.

Le feu qui avait pris dans la cave n'a causé que peu de dégâts.

Les pompiers de la rue Princesse qui s'étaient rendus sur les lieux n'ont pas eu à intervenir.

Cheval qui s'emballe. — Dimanche soir, vers 6 h. et demie, un cheval attelé à une petite charrette stationnait en face d'un café de la Grand'Place. L'animal trouva sans doute le temps long, et s'emballa. A fond de train il parcourut la rue Nationale et une partie du boulevard de la Liberté; mais à hauteur de la rue Puebla, il heurta un pylone.

Chute du cheval et de la voiture. C'est ainsi que finit l'escapade.

ETAT-CIVIL DE LILLE

✠ CHOCOLAT THOMAS 5, r. du Priez LILLE

du 3 juin 1907

Publications de mariages. — De Rycker Isidore, relieur, rue des Rogations, 138 et Vandameulebroucke Marie, fileuse, cité Thuillies, 4. — Dupuis Auguste, domestique, rue Carpeaux, 5 et Vanvossem Marie, lingère, r. Carpeaux, 5. — Lancial Louis, s. p. à Lepugney et Labilloy Anna, confectionneuse, rue des Sarrazins, 68. Mahieu Achille, employé des contributions indirectes, rue de Valenciennes, 67 et Smagghe Sidonie, s. p., rue Philippe de Comines, 71. — Tytgat Auguste, monteur, rue du Buisson, 89 et François Louise, ménagère, même adresse. — Vorwée Henri, employé de banque, rue d'Avesnes, 9 et Bienvenu Léonie, tailleuse, rue d'Arcole, 12. — Flobart Désiré, tourneur en fer, r. du Marché, 59 et Vandamme Gabrielle, journalière, rue d'Esquermes, 22. — Goullieux Elisée, dessinateur, rue Nationale, 153 et Fachaux Yvonne, s. p., rue de Coodé, 73. — Bosquet Désiré, plombier, rue des Bateliers, 12 et Leclercq Jeanne, dévideuse, même adr. — Bosmans Alfred, tourneur en cuivre, rue d'Aboukir, 9 et Verbiest Blanche, dévideuse, rue Duguesclin, 25. — Bailly Edmond, tourneur en fer, à Flers et Goeminne Marie, encaisseuse, rue Philadelphie, 108. — Six Jules, notaire, rue Royale, 41 et Salembier Jeanne, s. p., rue Gantois, 28. — Houzé Modeste, surveillant à Lomme et Onvry Marie, étireuse place Fetnig, 1.

Devepyns Eugène, tailleur, rue des Brigittines, 8 et Loonis Jeanne, s. p., rue de l'Hôpital Militaire, 16. — Hochart Désiré, tapissier, rue de Tournai, 85 et Cornil Gabrielle, giletière, rue du Vieux-Faubourg, 34. — Moritz Schwarzschild employé de commerce, boulevard de la Liberté, 1909 et Gerneheimer Martha, s. p. à Mannheim. — Moulron Edouard, chaudronnier à Paris et Warein Germaine, mécanicienne, à Paris. — Van Boxsom Rémi, livreur, cité centrale, 13, et Delepianque Marie, servante à Genech. — Blondé Jules, domestique, rue de Thionville, 15 et Collez Suzanne, cuisinière, rue du Long-Pot, 64. — Delobel Paul, docteur en médecine, rue de Bourgogne, 62 et Mulaton Antoinette, s. p. à Hem. — Boes Gaspard, sculpteur à Lille et Vanierenberghe Léontine, corsetière, à Bailleul. — Carcy Abel, garçon de café, rue des Rogations, 129 et Lenoir Marie, ménagère, m. adresse. — Berry Emile, charcutier, rue de Valenciennes, 11 et Pauwels Aline, s. p. rue de Wazemmes, 71. — Marmontel François, ajusteur, rue Blanche, 4 et et Vanherzeele Isabelle, s. p., parvis Saint-Michel, 11. — Boudrique Clément, ingénieur-chimiste, boulevard Victor-Hugo, 73 et Lemaire Rosa, s. p., rue Jeanne d'Arc, 68. — Dion Théophile, peintre, rue de Fives, 71 et Henneuse Sophie, ménagère, même adresse.

Vos produits seront d'autant plus achetés que leur nom tombera plus souvent sous les yeux d'un grand nombre d'acheteurs,

LA CROIX DU NORD est très lue

Reproduction interdite.

Les bureaux des annonces de la « Croix du Nord » sont installés, 1, rue des Sept-Agaches, 1, (Grand-Place), LILLE.

ARMENTIÈRES

Union horticole. — L'assemblée générale mensuelle a eu lieu dimanche, à 5 h. du soir, au « Bon Fermier ».

Devant une très nombreuse assistance, M. Henri Demunck a fait une charmante causerie sur les animaux utiles ou nuisibles aux jardins.

Parmi les premiers, il a signalé la chauve-souris qui détruit en quantité les phalènes et les hannetons; la grenouille verte et le crapaud qui dévorent quantité d'insectes; le hérisson qui rend de grands services et sur qui les poisons les plus violents tels que l'arsenic, la cantharide et le venin de vipère n'ont aucun effet.

Les animaux nuisibles sont : le lapin de garenne, grand mangeur de légumes; le loir qui gâte tant de fruits; la cloporte, le mulot et quelques autres; le conférencier donne les moyens de s'en débarrasser.

La taupe détruit beaucoup de larves, mais très maladroitement, en gâtant et bouleversant les semis et plantations.

Après cette agréable conférence, le scrutin fut ouvert pour l'élection d'un président.

A la presque unanimité, M. Emile Legrand fut élu. Un chaleureux vivat fut chanté en son honneur et un bouquet magnifique lui fut présenté au nom des sociétaires par M. Henri Degrenier, vice-président.

En termes émus, M. Legrand remercia et après avoir rappelé le souvenir du regretté M. Jules Demeulenaere, le président défunt, il souhaita de voir la société, grâce au dévouement de tous ses membres, continuer à marcher dans la voie du progrès.

Renversée par un vélo. — Rosita Vermin, 12 ans 1/2, demeurant au Bizet, a été renversée samedi soir par un vélocipédiste nommé Sauvage, de Ploegsteert. Elle a l'épaule droite fracturée.

Vol. — On a volé quinze poules au boulevard Faidherbe chez M. Meertens, marchand de grains. Auteur inconnu.

CONSTIPATION Mauvaises DIGESTIONS PILULES de NUXINE d'OR

ROUBAIX

Monseigneur DELAMAIRE A SAINT-MARTIN

Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé, Mgr le Coadjuteur a présidé la grand'messe à Saint-Martin, assisté de MM. le vicaire général Carlier et M. le chanoine Berteaux.

L'église pouvait à peine contenir les fidèles, venus en foule pour recevoir, avec la bénédiction du Pontife, les précieux enseignements que du haut de la chaire Sa Grandeur devait leur donner.

Après l'Evangile, Monseigneur a parlé de la Fête-Dieu. Dans une magnifique improvisation, il a rappelé le souvenir de l'Arche d'alliance tombée aux mains des Philistins et placée par eux dans le temple de Dagon. Le lendemain, dit l'Ecriture, l'idole était renversée et ses débris jonchaient la terre ; sur les Philistins épouvantés la main de Dieu s'appesantissait, et Israël, ayant fait pénitence, reprenait avec l'arche le cours de ses victoires sur les ennemis du Très-Haut.

De ce récit biblique Monseigneur a montré quelles applications on pouvait faire à l'histoire religieuse de ces dernières années : les sectaires insolemment victorieux, les catholiques foulés aux pieds, leurs œuvres battues en brèche et leurs droits méconnus, les églises placées sous le séquestre, le Dieu du tabernacle devenu l'otage de ses pires ennemis. Mais le jour aussi est proche où l'idole maçonnique sera démolie, et nos libertés reconquises ; et ce jour, c'est à nous d'en hâter l'avènement par notre piété, par notre générosité, par notre action surtout vivifiée le plus souvent possible aux sources fécondes de l'Eucharistie.

La parole de Sa Grandeur a produit sur l'auditoire une impression profonde, et les paroissiens reconnaissants ont acclamé Mgr Delamaire, en l'escortant, après la messe, jusqu'au presbytère de Saint-Martin.

A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

La Chambre syndicale des employés et ouvriers des tramways de Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer l'ordre du jour suivant :

« Les employés et ouvriers des tramways de Roubaix-Tourcoing, réunis en assemblée générale, protestent énergiquement contre les procédés de la Compagnie, concernant plusieurs révocations illégales, notamment celle d'un agent touchant à son honorabilité et décide d'user de tous les moyens en leur pouvoir, pour prouver qu'il a été accusé injustement.

» Ils décident en outre de faire respecter les conditions du travail qui ont mis fin au conflit, à la suite de l'arbitrage du 3 mai dernier. »

L'inspection de la compagnie des sapeurs-pompiers. — Une foule nombreuse s'était rendue, hier matin, au boulevard Gambetta, pour assister à l'inspection des hommes et du matériel de la compagnie des sapeurs-pompiers.

M. le commandant Mahieu, inspecteur pour le département du Nord, est arrivé à dix heures. Il était accompagné de MM. le capitaine Macq et l'adjudant Craye, de Roubaix, et des officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers de Croix.

Le départ attelé, la pompe à vapeur, les pompes à bras, les dévidoirs, l'échelle Gugumus, le train de tuyaux étaient rangés le long du terre-plein faisant face à la caserne et entourés de leurs équipes respectives.

Le commandant Mahieu a passé une revue très minutieuse, posant des questions à de nombreux pompiers et s'intéressant à chaque détail du matériel. Le nouveau départ attelé a surtout fait l'objet de son attention.

L'inspection terminée, le commandant inspecteur a assisté à une manœuvre d'incendie.

Cette manœuvre, dirigée par le lieutenant Beudet, a été très remarquable par sa rapidité et sa précision.

En moins de onze minutes, les sapeurs-pompiers avaient parcouru, avec le matériel, un espace de six cents mètres, mis en batterie, fait fonctionner onze lances, dressé une échelle Gugumus, appliqué les échelles à crochets contre l'usine Huet et Mac Avoy, fait des expériences de sauvetage au mousqueton, etc.

Puis le commandant Mahieu a visité l'intérieur de la caserne et du poste de permanence, examiné le système d'appareils avertisseurs et jeté un coup d'œil sur les écritures de la compagnie.

Le capitaine Macq, qui l'accompagnait, lui fournissait des explications sur les diverses parties du service.

L'inspection a été terminée à 11 heures un quart.

Le commandant inspecteur a alors manifesté toute sa satisfaction au capitaine Macq, le félicitant de l'excellente tenue des hommes et du matériel de sa compagnie.

Il a aussi chaudement complimenté l'adjudant Craye et le lieutenant Beudet, chargeant ce dernier de féliciter les hommes de la superbe manœuvre qu'ils avaient exécutée sous ses ordres.

Pauvre fou. — Un ouvrier peintre, Léon Gremès, 46 ans, demeurant rue Deurmont, à Tourcoing, chez M. Léon Destombes, a été trouvé, hier matin, rue du Pays, donnant des signes non équivoques d'aliénation mentale.

Examiné par un docteur, Gremès a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Une rixe au revolver. — Dimanche matin, vers 1 h. un quart, un soldat du 3e génie, à Arras, Guillaume Venhols, 22 ans, rue des Longues-Haies, cour Desreumaux, 4, actuellement en permission, s'est présenté au poste de police du 3e arrondissement.

Il venait déclarer qu'au cours d'une rixe survenue rue Magenta, Jean Verqualle, le fils du cabaretier dont il a été question à propos du vol du coffre-fort de chez M. François Dilles, avait tiré sur lui trois coups de revolver; l'une des balles avait traversé la tunique du soldat et lui avait éraflé l'épaule droite.

L'enquête ouverte sur cette rixe par M. Prud'homme, commissaire de police, a démontré que c'était Guillaume lui-même qui avait provoqué la querelle, ainsi que plusieurs de ses camarades. L'enquête continue.

Le vol de planches du quai de Lorient. — L'enquête ouverte sur le vol de planches commis, vendredi et samedi, quai de Lorient, au préjudice de M. Moubel, fabricant de caisses, boulevard Gambetta, 121, a amené cinq arrestations.

Ce sont celles de : Hippolyte Delescluse, 34 ans, débardeur, boulevard Beaurepaire, 11; Camille Dewaele, 42 ans, débardeur, rue des Longues-Haies, 200; Jules Deroese, 45 ans, débardeur, Grande-Rue, 290; Raymond Druelle, 34 ans, débardeur, rue Ste-Elisabeth, 22, et Fidéline Spriet, 56 ans, cabaretière, quai de Lorient.

Celle-ci avait acheté pour la somme de 10 fr. 10 les planches valant 86 fr. 50 que les débardeurs avaient transportées chez elle au lieu de les charger sur les camions.

Coups de revolver. — Des agents ont arrêté dimanche soir, à 10 heures, rue Magenta, Emile Vanderstylen, 19 ans, tisserand, rue Constantin, à Mouvaux, qui venait de tirer un coup de revolver. L'arme saisie est de calibre de 7 millimètres; elle contenait encore deux cartouches.

A coups de matraque. — Dimanche soir, vers 7 h. et demie, une grave scène de violences s'est déroulée dans un cabaret du quai de Calais.

Un ouvrier débourreur, M. Emile Vermack, 34 ans, demeurant à Wattrelos, hameau du Petit-Tournai, a reçu de terribles coups de matraque d'un individu dont on ne connaît pas encore le nom et auquel il réclamait le paiement d'une dette.

M. Vermack porte deux larges blessures au sommet de la tête et à la joue gauche. Il a reçu des soins chez un docteur; la police recherche le coupable qui a pris la fuite.

Secours en argent distribués aux orphelins et aux vieillards et incurables de nationalité étrangère. — L'Administration des Hospices informe les ayants-droit que les secours mensuels en argent accordés aux assistés de nationalité étrangère et aux orphelins leur seront payés comme précédemment, sur présentation de leur carte, mardi prochain, 4 juin, à l'Hospice Civil, rue de l'Hospice.

A partir du mois de juillet, ces pensions leur seront payées, par les soins de l'Administration du Bureau de Bienfaisance, au siège de cette Administration, rue Pellart, n° 119.

En route pour la Belgique. — La police de sûreté a arrêté, dimanche matin, rue Saint-Georges, Auguste Schollaert, 41 ans, débardeur, rue de Tourcoing, cour Mathon, 14.

Cet individu est réclamé par le gouvernement belge pour vols qualifiés commis à Termonde.

Ne franchissez pas la limite. — Edouard Decroix, 25 ans, peintre en bâtiments, domicilié à Bruxelles, est sous le coup d'une interdiction de séjour. Rencontré en ville, hier matin, par des agents de sûreté, il a été arrêté.

A vos poches. — Le rôle relatif à la taxe municipale de remplacement des droits d'octroi sur les voitures (1er trimestre), est déposé chez M. le receveur municipal et mis en recouvrement à partir de ce jour.

Avis aux jeunes musiciens. — Le maire de Roubaix vient d'être informé par M. le colonel Petit, commandant le 32 régiment

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON

Tout prochainement

AUX ÉPINES DU CHEMIN

succédera

Maître Beaujouan

Ce titre ne vous dira rien ; mais que de choses vous dira le poignant récit dont il est l'enseigne !

Vous y trouverez encore des ÉPINES ; car c'est toujours le CHEMIN de la vie que vous parcourrez en le lisant.

MAITRE BEAUJOUAN

vous apprendra qu'il faut vaincre ses passions, être plus fort que l'épreuve.

Seul le chrétien est capable de mener vigoureusement ce combat qu'est toute vie humaine. Vous l'apprendrez aussi dans

Maître Beaujouan

---

dit madame de Méranges avec tendresse. Aussi, quand Dieu me rappellera, je serai heureuse, bien heureuse de te voir mariée, déjà mère, peut-être, et entourée d'affections.

— Mère, dit Claudia, relevant la tête, quand monsieur d'Albon attend-il une réponse ?

— Mon Dieu ! je n'ai pas fixé de jour. Je lui ai promis de lui écrire le plus tôt possible, car il t'aime tant qu'il serait cruel de le tenir trop longtemps en suspens.

Il s'établit un silence pendant lequel Claudia, le regard tourné vers sa fenêtre ouverte et comme perdu au loin dans l'horizon, semblait réfléchir profondément. Sa grand'mère l'observait, mais ne voulait pas troubler ses pensées. Enfin, sortant de sa rêverie, elle dit :

— Quand vous écrirez à Monsieur d'Albon, mère, dites-lui, je vous prie, que je l'autorise à venir chercher sa réponse et que je la lui donnerai moi-même. Vous y consentez, n'est-ce pas ?

— Sans doute, mais...

— Je ne suis pas encore décidée, cependant, je peux vous dire dès aujourd'hui que je ne serai la femme de monsieur d'Albon qu'à une condition expresse.

— Et cette condition, c'est ?...

— Permettez-moi de ne vous la dire que devant monsieur d'Albon.

— Tu m'intrigues, mon enfant.

Claudia mit ses bras autour de sa grand'mère.

— Avant que je ne vous quitte, bonne mère, et je dois vous quitter, cédez encore une fois à un caprice de votre enfant gâtée.

— Eh bien ! il sera fait comme tu le désires. Et maintenant, enfant terrible, je crois qu'il est l'heure de nous habiller pour dîner.

Le même jour, pendant que Frédéric d'Albon, tout ému de son entretien avec madame de Méranges, regagnait La Corderaye, se demandant, l'âme partagée entre l'espérance et la crainte, comment sa demande serait accueillie par Claudia, madame de Montenay et Germaine revenaient en voiture découverte de Granville où elles étaient allées pour quelques emplettes.

Au tournant d'une route, le cocher ralentit tout-à-coup l'allure de ses chevaux, tandis que le valet de pied portait respectueusement la main à son chapeau.

Un cavalier traversait la route et, en passant salua profondément. C'était Robert.

Germaine eut un tressaillement que Juliette sentit plutôt qu'elle ne le vit. Les deux amies répondirent au salut par un léger mouvement de tête. Ce fut tout. Robert poursuivit sa route, et le cocher de la baronne remit ses chevaux à leur pas ordinaire.

Un sourire de triomphe avait passé sur les lèvres de Juliette, mais ce sourire s'effaça quand elle regarda Germaine.

Celle-ci était devenue toute pâle, ses traits se contractaient, et sa poitrine se soulevait sous les battements précipités de son cœur.

Elle revoyait Robert pour la première fois depuis qu'elle avait quitté le château des Aigles, et une émotion violente la saisissait. Juliette le comprit et se garda de dire un seul mot.

Dès qu'elle fut de retour à Grangemesnil, Germaine monta dans sa chambre.

Une heure après, madame de Montenay, un peu inquiète, alla frapper doucement à sa porte. Ne recevant pas de réponse, elle ouvrit.

Germaine était à genoux à côté de son lit, la tête cachée dans ses oreillers, sanglotant convulsivement.

— Germaine ! s'écria Juliette, courant à elle et la prenant dans ses bras, Germaine, ma pauvre chérie, qu'est-ce que tu as ? C'est de l'avoir rencontré, dis ?

Germaine s'appuya contre son amie, pleurant toujours. Juliette l'embrassa tendrement, la releva et la fit asseoir sur un divan, lui prodiguant les plus affectueuses paroles.

— Je me croyais plus forte que cela, murmura Germaine, un peu calmée. Que veux-tu ? Je l'aimais tant !... Et je l'aime toujours. J'essayais de l'oublier, mais à présent que je l'ai revu...

Les larmes lui coupèrent la parole.

— N'y pense plus, ma chérie, calme-toi, dit Juliette.

— Oui, reprit Germaine résolument, je ne veux pas être lâche et faible à ce point. Si j'avais été un peu préparée, je ne me serais pas laissée aller comme cela, mais je le croyais loin d'ici. Et toi, savais-tu qu'il était revenu ?

— Je m'en doutais un peu, répondit Juliette évasivement. Je savais par ma tante qu'on avait besoin de lui pour achever les travaux à La Corderaye ; son régisseur ne voulait pas en prendre la responsabilité.

— Juliette, reprit Germaine, prenant la main de son amie, en tout ce que tu as fait, tu as été pour moi comme une sœur et la sœur la plus dévouée. Mais à présent il faudra que tu me permettes de te quitter.

— Me quitter ! Tu n'es donc pas heureuse avec moi ?

— Trop heureuse, plus que je n'ai le droit de l'être. J'ai là-dessus de graves reproches à me faire. Malgré ce que tu m'es dit, je sais que tu n'as pas besoin de moi. Mon devoir est de travailler, de me faire une position.

— Pourquoi me dis-tu tout cela, méchante ?

— Parce que si je souffre aujourd'hui je l'ai mérité. Si j'étais partie, si j'avais quitté ce pays, je n'aurais pas été exposée à cette rencontre imprévue qui m'a fait mal. Je n'aurais pas dû céder à tes instances.

— Alors, dis que c'est ma faute et non la tienne ; je n'admettrai jamais que tu mérites de souffrir, toi qui es une perfection. Ne récrimine pas, c'est inutile. Quant à t'en aller, c'est ce que nous verrons... Je ne veux pas entendre parler de cela ce soir, ou je croirais que tu ne m'aimes plus.

— Tu ne croiras pas cela ; tu sais trop bien le contraire.

— Alors, embrasse-moi et ne pleure plus. J'ai trop de chagrin de te voir malheureuse.

En sortant de la chambre de Germaine et tout en glissant avec son frou-frou de soie le long du corridor, Juliette avait repris son sourire malicieux et se disait à mi-voix :

— Je vous tiens, monsieur de Vignolles. A présent que je vous ai sous la main, vous ne m'échapperez pas. A nous deux !

III

REPARATION

Huit jours s'étaient écoulés et de nouveau Frédéric d'Albon s'acheminait vers le château des Aigles, appelé par une lettre de madame de Méranges, pour recevoir la réponse de Claudia, des lèvres de Claudia elle-même.

Profondément ému, il fut introduit dans le grand salon où l'attendaient la comtesse et sa petite-fille. Son trouble en les saluant était si visible que madame de Méranges voulut le rassurer.

— Allons, Monsieur, dit-elle avec son sourire bienveillant, ne vous effrayez pas. Un soldat français ne doit pas trembler.

— Croyez, Madame, répondit Frédéric, après avoir baisé respectueusement la main qu'elle lui tendait, que je ne tremblerais pas devant l'ennemi. Mais il y a ici quelque chose : la crainte de voir mes espérances déçues et d'entendre prononcer mon arrêt. On peut être plus brave en face de la mort que chose de bien plus effrayant pour moi : devant une femme aimée entre les mains de laquelle on a remis sa destinée.

Claudia, les yeux baissés, la physionomie grave et calme, semblait se recueillir avant de parler.

— Monsieur, commença-t-elle quand Frédéric eut pris le siège que la comtesse lui avait indiqué auprès d'elle, j'ai désiré vous voir, vous répondre moi-même. Je crois, d'après tout ce que je sais de vous, qu'une jeune fille peut s'estimer fière d'être recherchée par vous et heureuse de devenir votre femme...

— O Mademoiselle ! interrompit Frédéric avec bonheur.

— Attendez. Ma grand'mère désire ce mariage et je sens que de mon côté je pourrais y consentir sans crainte ni regret. Je vous parle en toute franchise, comme vous voyez. Je ne sais ni mentir, ni dissimuler... J'ai assez de défauts; il faut bien que dans le nombre se trouve une qualité.

Frédéric allait l'interrompre encore, elle leva un doigt menaçant.

A suivre.

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabr. p. PP. Trappistes, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. Giraud, 74, rue Nationale, Lille

Le gérant : Ch. VERIN.
Imp. « Croix du Nord », 15, r. d'Angleterre, Lille